LIMINAIRE de la FORMATION SPECIALISEE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
Du 04 avril 2023

Madame la Présidente,

Les journées de grève et de manifestation se cumulent et pour autant la mobilisation ne faiblit pas !
Le 28 mars dernier nombreux étaient ceux et celles encore dans les rues, jeunes et moins jeunes, actifs et retraités, pour afficher leur détermination à refuser ce projet de réforme passé en force.

Il ne s'agit pas en effet d'un énième projet de réforme de notre système de retraite mais bel et bien d'un choix de société.
Un choix qui questionne sur une répartition juste des richesses dans un monde où les écarts se creusent.
Un choix qui interroge sur le travail et sa place dans la société.

Autour de la table des débats dans nos institutions, aucun médecin, aucun ergonome.…

Notre direction compte un grand nombre d'agents qui seraient concernés par les impacts négatifs de cette réforme. celle-ci aurait, de fait, des conséquences sur la santé physique et mentale des agents, soit autant de sujets dont nous devrons alors nous saisir dans le cadre des attributions de la Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT) !

Madame la Présidente,
Suite à la demande de Solidaires Finances Publiques, vous nous avez convoqué aujourd'hui à cette première session de la nouvelle instance « Formation Spécialisée ».

Nous comprenons bien, madame, que votre rôle « d'intérimaire » soit de suivre les « affaires courantes » mais la mission de la Formation spécialisée ne peut attendre que la Direction générale est enfin «adoubée» la personne qui succédera à madame GODARD-DEVAUJANY.

Nous vous rappelons que votre responsabilité, et uniquement la vôtre, peut être engagée jusqu'au pénal si vous ne mettez pas en place les précautions et préventions dans le cadre de la sécurité et la santé au travail.
Tout comme le CHS-CT auparavant, la Formation Spécialisée est là pour vous aider dans cette tâche ainsi que défini dans les articles 4121-1 et 4121-2 du code du Travail.
Ceux-ci imposent la mise en place régulière de ladite instance ainsi que la transmission des documents nécessaires aux représentants du Personnel siégeant dans la Formation Spécialisée, tant dans le cadre d'une session qu'en dehors.

De plus, la DGAFP n'a pas jugé opportun de mettre à disposition, tant aux administrations qu'aux membres, les outils permettant aux instances de se tenir sereinement.
L'annonce était pourtant claire : un projet de règlement intérieur devait être présenté en mars 2023. Pour de nouvelles instances mises en place en janvier, ce délai était déjà tout simplement inacceptable.

Mais à ce jour, qu'en est-il ?

Pour Solidaires et la CGT des Finances Publiques des Alpes de Haute Provence, la mise en place de nouvelles instances doit, quoi qu'il en soit et quoi qu'il en coûte s'appuyer sur des règles et des pratiques plus favorables que celles qui émaneront du RI type de la DGAFP.
A défaut de règlement intérieur, l'instance, en premier point de l'ordre du jour, se doit de fixer :
- les modalités de fonctionnement de la séance
- l'élection du Secrétaire de la FS.

Il était d'ailleurs grand temps également de voter le budget dans la mesure où nous arrivons presque au terme du premier quadrimestre ….
Mais nous sommes très étonnés de n'avoir reçu qu'un document vide concernant celui-ci, bien que porté à l'ordre du jour !!!
Comment aurions-nous pu travailler sur le sujet principal ?

Le point 2 de votre ordre du jour prévoit l'évocation « point immobilier » ?
Est -ce la présentation du nouveau projet de la direction générale concernant les nouveaux espaces de travail ?

Après avoir regroupé les services, il faut rationaliser les espaces, à croire que les agents et agentes de la fonction publique sont installés en dépit du bon sens.

Rationaliser se définit par organiser avec bon sens.
Pour pouvoir évoquer le bon sens, il ne faut pas juste appliquer une formule mathématique prenant en compte une surface au sens large du terme, un nombre de personnes et le temps de présence sur place.

Notre administration regroupe différents métiers avec des besoins différents.
Nos métiers ont évolué et repenser les espaces pour les faire correspondre à une organisation rationnelle doit être le fruit d'une réflexion menée en concertation avec les agents et agentes qui eux et elles seules connaissent leurs besoins.

Les mentalités ne se changent pas en un claquement de doigt et forcer la main pour accompagner le changement pourrait devenir un RPS.

Les agents et agentes de la DGFIP sont aguerris à l'art de la réforme mais ont toujours demandé à être accompagnés et à avoir un peu de temps pour s'y adapter .

Concerter ne veut pas juste dire décider et envoyer un questionnaire pour se donner bonne conscience.
Rationaliser ne veut pas dire réduire les espaces mais bien les adapter.

Solidaires et la CGT des Finances Publiques des Alpes de Haute Provence demandent une vraie concertation, avec le temps nécessaire pour que rationalisation ne rime pas avec conditions de travail en perpétuelle destruction.
Les agents et les agentes des Finances Publiques demandent et méritent du respect.
Ce respect passe par une véritable politique de reconnaissance financière et organisationnelle

Madame la Présidente,
Vous l'aurez compris, l'instance change de nom et peut-être de moyens, mais Solidaires et la CGT des Finances Publiques 04 ne lâcheront rien de ce qui fait leurs identités, leur authenticité.
Nous continuerons plus que jamais à être attentifs à nos collègues, leurs conditions de travail, leur santé et leur sécurité.